

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

L'an deux mille dix-sept, le 14 janvier à 8h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 7 janvier 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle polyvalente de Merlines.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard.

Mme Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud.

Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade.

M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot.

M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud.

Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrede.

Mme Nathalie Peyrat qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc Michelin.

Mme Danielle Coulaud qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr.

M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère.

Mme Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à M. Pierre Coutaud.

M. André Alanore qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Rougerie.

M. Jean-Claude Sangoï qui a donné pouvoir à M. Xavier Gruat.

M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade.

Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier.

Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à M. Jean Bilotta.

Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse.

Mme Sandra Delibit qui a donné pouvoir à M. Philippe Roche.

Mme Mady Junisson qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard.

Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Philippe Exposito.

M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pestel.

M. Daniel Poigneau qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla-Ratelade.

M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen.

M. Baptiste Galland qui a donné pouvoir à M. Bernard Couzelas.

Mme Catherine Durand excusée non représentée

M. Didier Péneloux excusé (représenté)

M. Daniel Caraminot excusé (représenté)

M. Robert Bredèche excusé non représenté

M. Bernard Maupomé excusé non représenté

Mme Cécile Martin excusée (représentée)

M. Guy Faugeron excusé (représenté)

M. Daniel Mazière excusé (représenté)

M. Gérard Moratille excusé non représenté

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Usset, le 19/01/17

Le président,

---

M. Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 23 // votants = 99

## Adhésion au COS

Le conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 (article 25) relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 (Articles 70 et 71) relative à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il existe au plan départemental un Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales qui a pour but de favoriser principalement l'action sociale auprès des agents territoriaux en offrant entre autre à ceux-ci par leur adhésion, un certain nombre de prestations ;

Considérant qu'auparavant, quatre structures adhéraient au COS de la Corrèze et trois autres adhéraient au CNAS ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de Haute-Corrèze Communauté au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur le principe d'une répartition des agents conforme à la situation de 2016 uniquement ;
- valide l'acceptation de sa part contributive fixée à 0,75 % des salaires bruts déclarés par la collectivité aux services fiscaux à hauteur de la répartition de l'assiette des agents déjà adhérents uniquement.



Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 14 janvier 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier